



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation interministérielle à
l'accueil et à l'intégration des
réfugiés



L'Agence des Nations
Unies pour les réfugiés

Appel à candidatures

Académie pour la participation des personnes réfugiées

Vous êtes réfugié et vous voulez vous impliquer dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique d'accueil et d'intégration en France? Rejoignez l'Académie pour la participation des personnes réfugiées!

Contexte

En 2020, la Délégation interministérielle pour l'accueil et l'intégration des réfugiés (DIAIR), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Institut français des relations internationales (Ifri) se sont associés pour créer l'Académie pour la participation des personnes réfugiées.

Suite au succès des deux premières promotions, la DIAIR et le HCR ont décidé de lancer une troisième promotion de l'Académie qui débutera en mars 2024. et accompagnera une dizaine de lauréats issus de la métropole pour 18 mois d'accompagnement.

Organisation de l'Académie

Cette nouvelle promotion sera composée de lauréats sélectionnés par un comité de sélection réunissant la DIAIR, le HCR et des représentants de la 2ème promotion de l'Académie. Le comité veillera à étudier chaque candidature sur la base de critères variés : engagements des candidats, diversité (genre, âge, origines et localisation géographique sur le territoire métropolitain) et projets.

Dans un premier temps (environ 6 mois), la promotion se réunira en présentiel et au travers de visioconférences pour une séquence de formation et de renforcement de capacités. Au travers d'enseignements théoriques et de mise en pratique, des thèmes variés seront abordés : prise de parole en public, confiance en soi, fonctionnement institutionnel, le fonctionnement associatif, méthodes de financement...

Dans un second temps, une période de mise en situation sera proposée aux lauréats qui auront l'opportunité d'intégrer des instances de participation (conseils d'administration, comités de sélection de projet, groupes de travail...) et de participer à d'autres événements (conférences, témoignages...).

Une prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement est prévue pour les deux séquences programmées (formation et participation).

Conditions

1. Vous êtes (ou avez été) réfugié statutaire ou bénéficiaire de la protection subsidiaire.
2. Vous maîtrisez le français (niveau B1-B2).
3. Vous avez envie de contribuer aux programmes et aux politiques publiques d'accueil et d'intégration en France.
4. Vous avez un ou plusieurs projets en cours ou à venir pour lesquels la participation à l'Académie pourraient vous aider – facultatif.

Candidatez ici!

Retrouvez toutes les informations sur les sites de la [DIAIR](#) et du [HCR](#)